

## INFO 357

« NON au 19 Mars »

VOICI quelques articles de presse ou de contributeurs retenus à votre attention :

### 1/ La ville de LA POINTE - PESCADE devenue RAÏS HAMIDOU à l'indépendance

Située à environ 7 km au nord-ouest du centre-ville d'Alger, cette localité est orientée au nord au bord de la Mer Méditerranée.

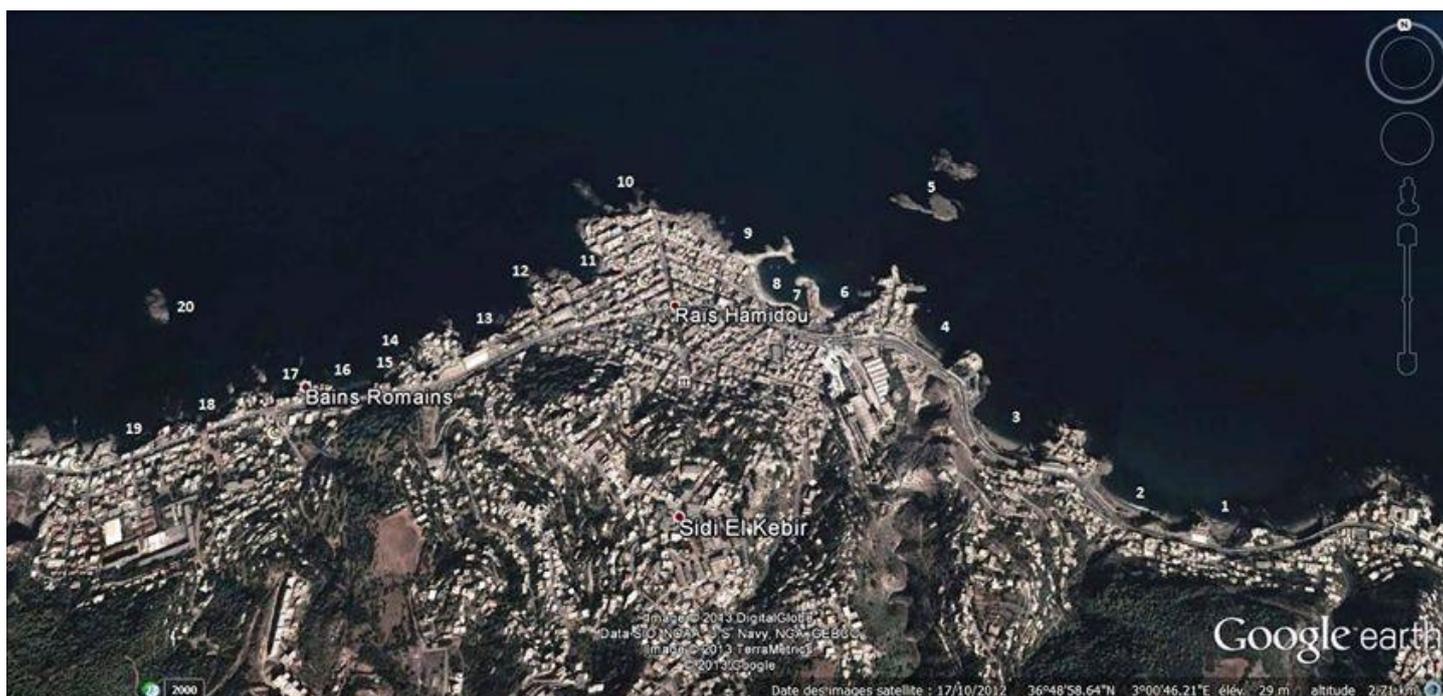


Petite commune du littoral de la ville d'ALGER, elle est caractérisée par ses belles petites criques qui longent la côte méditerranéenne. Cette côte est poissonneuse et riche en mollusques (spécialement les moules) d'où son nom PESCADE du mot espagnol PESCADO qui signifie poisson.

**Situation :**

**POINTE PESCADE** constitue une deuxième pointe de la baie d'ALGER avec la pointe de LA PEROUSE. C'est une commune de la banlieue algéroise, limitée au Nord par la mer, au Sud par La BOUZAREAH, à l'Est par CHERAGAS et SAINT EUGENE par l'Ouest.

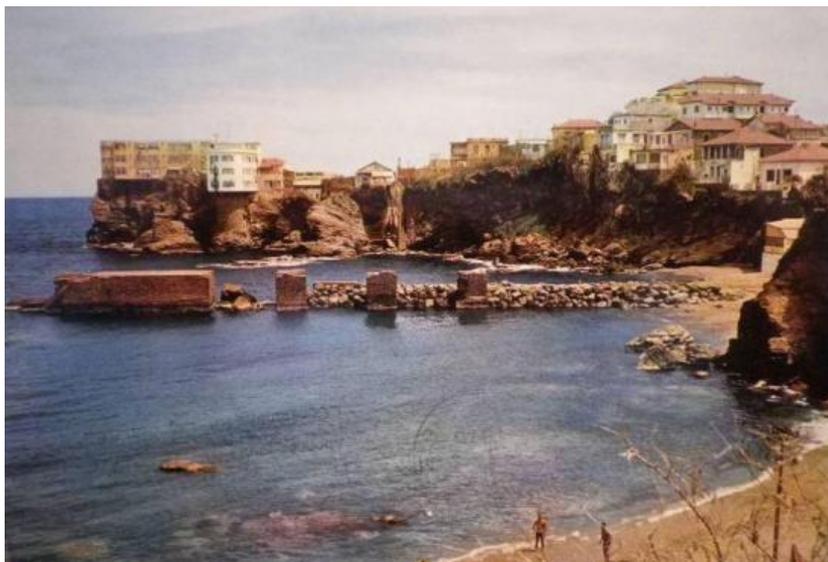
Elle appartient au grand ALGER : Territorialement par l'intermédiaire d'une ligne de crête débutant à La BOUZAREAH et débouchant à AÏN BENIAN.



**Relief et hydrologie**

Le chef-lieu de la commune est construit sur un petit plateau constitué par la **POINTE-PESCADE**, tout comme le quartier **MIRAMAR** sur une petite plaine à l'Ouest. La majeure partie de la commune est constitué de deux mamelons du **Djebel BOUZAREAH** qui descendent vers la mer.

La commune compte aussi trois petits îlots situés à quelques centaines de mètres de la côte.



### **Histoire**

**L'époque pré-turque** : Lors de travaux de terrassement, au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, des grottes ont été découvertes. Une voie longeant le littoral traversant La **POINTE-PESCADE** a été réalisée pendant la période Romaine. L'époque postérieure a été déterminante pour l'avenir de cette cité qui a acquis un statut privilégié résultant des rapports qu'elle avait avec **ALGER**.

### **L'époque Turque** 1515 - 1830

La plus ancienne édification appartient à l'époque turque. La proximité de « **MERS ED DEBBAN** [fortin dominé par celui de La **BOUZAREAH** qui subsistera à l'arrivée des Français. Occupé par la Douane, les terrains environnants, dès 1848, seront loués à des particuliers] de la capitale l'a intégrée au fonctionnement régional. Cette période a marqué le début de son organisation spatiale.

Le site a joué deux rôles :

1/ **Militaire** : Il était un poste avancé de la fortification de la Médina d'**ALGER**, un lieu de défense qui permettrait sa protection grâce à sa situation stratégique, sur la périphérie de la capitale et près de la côte. Le Fort de Mers-ed-Debban, le Fort Neuf « **Bordj Jeddid** » et la batterie.

Le tracé naturel du port (premier port à l'ouest d'**ALGER**) a facilité à la marine algéroise son exploitation à des fins maritimes lui permettant d'accoster et d'abriter des barques de reconnaissance.

2/ **Economique** : Moins important que le premier, on exploitait :

-Les terres agricoles pour alimenter **ALGER**, car le site faisait partie de la Médina. Riche en carrière (carrière de moellons, excellente pour les gros œuvres de construction) **POINTE-PESCADE** a fourni de grandes quantités de matériaux pour la réalisation et la réparation des jetées du port d'**ALGER**.

### **L'époque Française** 1830 - 1962

**La dénomination « Algérie » devient l'appellation officielle, le 14 octobre 1839, à l'initiative du ministre de la Guerre, Virgile Schneider.**

« Elle forme à une lieue et demie au Nord-ouest d'**ALGER**, la partie la plus avancée du massif de **BOUZAREAH**. Le chemin de la **POINTE-PESCADE**, ébauché sur une largeur de quatre mètres, est impraticable aux voitures à bras, il traverse plusieurs ravins qui sont à sec, six mois de l'année, dans quelques passages il est bordé, du côté de la mer, de précipices dangereux, tandis que, sur la gauche, le terrain se relève en pentes abruptes. Le passage est intercepté par des rochers à pic dont les pieds sont battus par la mer, mais en-deçà s'ouvre une crique assez profonde, imparfaitement abritée par deux îlots de rochers. C'est là que les galères et les bâtiments

étrangers attendaient autrefois, assez mal à l'aise, il est vrai, l'autorisation du Divan, sans laquelle il leur était interdit d'entrer dans la darse. »

Voilà la description qu'en a faite le Baron BAUDE en 1840 du chemin menant à La POINTE-PESCADE.

A partir de SAINT EUGENE, la route parallèle à la mer, monte et descend jusqu'à la POINTE-PESCADE, laissant à gauche les haies de joncs, de roseaux, d'aloès, de cactus, d'oliviers et de lentisques servant de clôtures des propriétés isolées.

**MERS ED DEBBAN, le port aux mouches :**

La POINTE-PESCADE ou MERS Ed DEBBAN, le port aux mouches, dépendait de La BOUZAREAH, le bordj qui couronne la POINTE P. a été bâti en 1674 par Hadk-Ali-Agha, le même qui construisit le Fort des Anglais. Ce fut, dit la chronique, à l'occasion d'une galère chrétienne qui, jetée à la côte en cet endroit remit en mer devant les Algériens. Le bordj, dont la petite garnison comptait 45 janissaires, a été restauré en 1724 et en 1732, en vue de faire face aux attaques des Européens, sans cesse insultés, malgré le renouvellement des traités de paix.

Pourquoi Port aux Mouches ? L'endroit ne semblait pas plus infecté par ces insectes que d'autres... N'y aurait-il pas une erreur de prononciation ? Monsieur VALAT, professeur agrégé d'Arabe du lycée d'Alger signala, en effet, une pièce (titre de propriété de 1789) où l'endroit est dénommé Mers-ed-Deman : Le Port du Gouvernail.

Port-aux-Mouches s'appellera par la suite POINTE-PESCADE (Pointe de la pêche).



[L'orchestre de Lucky Starway (Lucien Seror)]



Au début de la **POINTE-PESCADE** nul ne peut oublier le merveilleux tableau qui présente **ALGER**. Les cavaliers et les piétons peuvent pousser plus loin leur excursion s'enfoncer dans les gorges pittoresque de Badji-el-Affroun formées par les contreforts boisés de La **BOUZAREAH**. Juste après le **casino de la corniche**, on traverse la **POINTE PESCADE**, adossée à la montagne, bâtie en losanges autour de la Place du 14 Juillet. Du côté mer, après le cap de la Réserve, s'étale une petite plage arrondie, les Bains Franco.



[9 juin 1957 -L'attentat du Casino de La Corniche]

Cliquez Svp sur ce lien : [http://alger-roi.fr/Alger/mon\\_algerie/2798\\_jours\\_guerre/textes/terrorisme\\_casino\\_hm228.htm](http://alger-roi.fr/Alger/mon_algerie/2798_jours_guerre/textes/terrorisme_casino_hm228.htm)

A partir de la pointe, à mi-distance entre **ALGER** et **GUYOTVILLE**, la température change brusquement et chacun éprouve les premiers bienfaits d'air plus frais, la ville semblant déjà loin. Les rares maisons de campagne apparaissent et les légumes s'étalent, derrière les rangées de roseaux secs, protégeant des rafales d'ouest. La route serpente entre la mer et les pentes du Sahel.

Le boulevard Georges Clémenceau entamait sa longue descente vers l'entrée de la **POINTE-PESCADE**, en laissant sur sa gauche les Chaux et Ciments Lafarge avant de faire son entrée dans cet ancien port de mouillage à hauteur de l'église Saint Christophe. Rappelons que tout Alger et même de plus loin venait faire bénir sa voiture en la Saint Christophe le 25 Juillet.

**POINTE-PESCADE** était le but de promenade au bord de la mer très fréquenté le dimanche, était célèbre pour sa fête du 15 Août.

Bordant la route, mais faisant face à la mer, la villa **XUEREB** servit de résidence au compositeur Camille Saint-Saëns. (Ndlr : A ce propos vous invite à lire l'article de ce site :

[http://www.reporters.dz/index.php?option=com\\_content&view=article&id=6037:saint-saens-revient-a-alger-en-octobre&catid=7:culture&Itemid=8](http://www.reporters.dz/index.php?option=com_content&view=article&id=6037:saint-saens-revient-a-alger-en-octobre&catid=7:culture&Itemid=8)



[ALGER : Bd du Front de Mer et Pointe-Pescade]

De l'autre côté de la route, des sentiers montaient à La BOUZAREAH par les ravins du massif, notamment par celui, fort pittoresque d'EL-AFFROUN.

Pour la majorité des algérois en effet, le soleil, c'était surtout la plage le dimanche et les plages se suivaient tout au long du littoral. En continuant, cette splendide Côte Turquoise, on trouvait : MIRAMAR, Les BAINS ROMAINS, La MADRAGUE, le Club des Pins, la Plage de MORETTI, STAOUELI, SIDI-FERRUCH, ZERALDA et la plage des « Sables d'Or », DOUAOUDA-Marine, FOUKA et, encore plus loin, TIPAZA et Le CHENOUA. Cela rappellera bien des souvenirs à nos lecteurs. Toute la côte, baignée de mer et de soleil, s'offrait aux vacanciers du dimanche. Encore fallait-il arriver assez tôt pour poser sa serviette.



[La Plage Populaire de la Pointe-Pescade]

Avant l'arrivée des Français, le sentier créé par les Turcs le long de la côte, pour desservir les batteries, a subi plusieurs mutations pour devenir « un Boulevard Front-de-Mer ».

Dès 1867 il y avait 1 355 habitants

En 1876, cet axe fut accentué par le projet de réalisation d'une voie ferrée entre CASTIGLIONE et FORT DE L'EAU.

Le transport était assuré par un chemin de fer à voie unique entre La POINTE PESCADE, KOLEA, CASTIGLIONE et des tramways sur le reste du tronçon.

La beauté du site, sa proximité de la mer et sa topographie ont grandement contribué à l'urbanisation de la zone ouest.

C'est ainsi que le village fut édifié sur le plateau de la POINTE PESCADE sur la base d'un plan en damier cruciforme et concentrique.



Jules VERNE parle de La POINTE-PESCADE dans son roman : ROBUR LE CONQUERANT « ....Quel spectacle pour les passagers de l'aéronef ! La rade ouverte entre le cap MATIFOU et La POINTE PESCADE, ce littoral meublé de palais, de marabouts, de villas, ces vallées capricieuses, revêtues de leurs manteaux de vignobles, cette Méditerranée, si bleue, sillonnée de transatlantiques qui ressemblaient à des canots à vapeur !... »

Au contraire de SAINT EUGENE, POINTE-PESCADE avait une origine arabe et avait porté autrefois le nom de Mers-Ed-Debban, Port-aux-Mouches, où les navires étrangers attendaient l'autorisation d'aller à El-Djezaïr.



[L'entrée dans Pointe-Pescade juste en face des cimenteries Lafarge]

La cimenterie Lafarge dénote quand même un peu dans le paysage. Sa construction se trouve essentiellement sur la partie basse de la commune de RAIS-HAMIDOU c'est-à-dire la partie entre le pied du massif montagneux de BOUZAREAH et la mer au nord. Cette partie est constituée de constructions ne dépassant pas les deux étages pour l'essentiel, sauf pour quelques immeubles ou habitats collectifs.

Ce noyau renferme des richesses architecturales nombreuses comme la villa **BARBEROUSSE**, cette commune ayant constitué avec BOLOGHINE les premiers lots pour l'extension de la ville d'ALGER vers l'Ouest. Ce sont les riches propriétaires terriens qui ont occupé les meilleurs sites et qui ont fait construire, par des architectes célèbres de l'époque de véritables chefs d'œuvre d'architecture.



[Villa BARBEROUSSE]

Malheureusement vu l'absence d'une politique de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti la plupart de ces constructions sont dans un état de dégradation avancé surtout celles situées près de la mer qui non seulement dégradent les sites environnants mais sont devenues un véritable danger pour leurs occupants.

#### **Construction de PORT FRANCO**

Une cimenterie fut implantée à l'entrée du site et à la proximité d'un fort turc, afin d'exploiter les richesses géologiques de la région, et enfin, un port fut aussi construit au niveau de la baie dans le but de développer l'activité de pêche et de transporter les produits de la cimenterie.

L'immeuble collectif s'installe dans la ville et le caractère « résidence secondaire saisonnière » du lieu se transforme et se dirige vers le caractère d'occupation permanente sous l'influence de développement du périmètre urbain d'ALGER.

La POINTE PESCADE est en pleine phase de croissance. Son emplacement stratégique entre deux limites naturelles (deux ravins à l'Est et à l'Ouest) a aiguillé l'expansion vers le plateau de BENI-MERED par l'implantation de groupes d'habitations et d'équipements tertiaires.

L'avancée de la partie Est de la ville est gelée par la cimenterie, la partie Ouest est quant à elle limitée par une propriété foncière privée sise entre la POINTE-PESCADE et le quartier MIRAMAR, orientant la croissance vers BEAU SEJOUR.

Ces constructions ont conduit à certaines transformations dont :

Une dégradation très avancée des parties littorales.

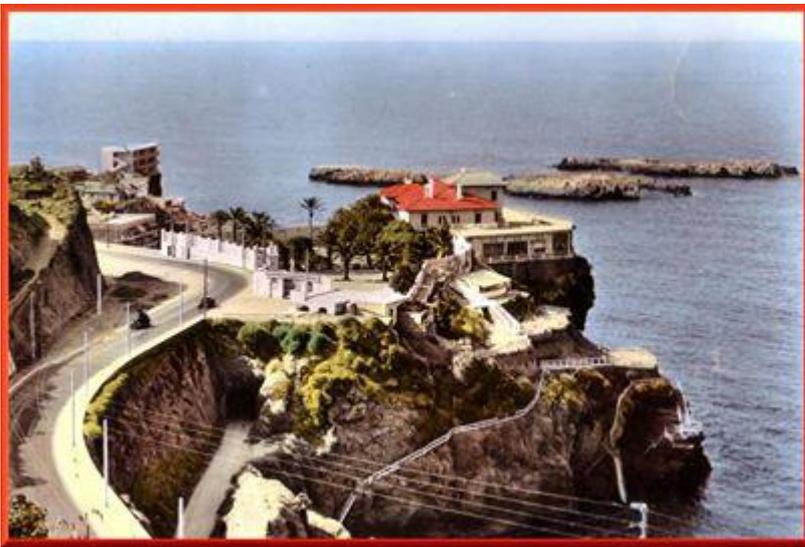
Reconversion d'une place publique coloniale en marché et de certains rez-de-chaussée en commerce

Déplacement de la centralité vers le quartier Miramar, vu l'influence des équipements sises dans cette dernière (Banque, Lycée, Collège, etc...).

#### **La Guerre**

Le 23 octobre 1954, à la résidence de Boukchoura, se sont réunis les 6 révolutionnaires : Mustapha BEN BOULAI, El Arbi Ben M'HIDI, Rabat BITAH, Didouche MOURAD, Krim BELKACEM, afin de fixer la date et l'heure du déclenchement de la révolution du 1<sup>er</sup> Novembre 1954, de coordonner et d'unifier les différents mouvements et organisations révolutionnaires.

Et ce fut le début de la fin...



**SYNTHESE** réalisée grâce à de nombreux documents et en particulier pied-noir (H et A) n°185 de mai 2010.

**Et si vous souhaitez en savoir plus sur POINTE PESCADE, cliquez SVP, au choix, sur l'un de ces liens :**

[http://alger-roi.fr/Alger/poinTE\\_pesCADE/pages\\_liees/0\\_galerie.htm](http://alger-roi.fr/Alger/poinTE_pesCADE/pages_liees/0_galerie.htm)

[http://alger-roi.fr/Alger/mon\\_algerie/2798\\_jours\\_querre/textes/terrorisme\\_casino\\_hm228.htm](http://alger-roi.fr/Alger/mon_algerie/2798_jours_querre/textes/terrorisme_casino_hm228.htm)

<http://www.morial.fr/pages/temoignage-de-michele-eskandry.html>

<http://www.algeriephotopro.com/aeralger.htm>

<http://encyclopedieberbere.revues.org/2434>

<http://www.universalis.fr/encyclopedie/alger/2-l-alger-francaise/>

<http://de-l-amiraute-a-tipasa.skyrock.com/3143918522-De-la-Pointe-Pescade-aux-Bains-Romains.html>

<http://www.pressealgerie.fr/news/100-photos-de-lalgerie-tres-ancienne/>

<http://www.histoire-immigration.fr/magazine/2012/7/alger-la-blanche-biographies-d-une-ville>

<http://www.zlabia.com/algeralgerch1.htm>

<http://www.algerie-francaise.org/ailleret/ferrer.shtml>

<http://www.morial.fr/pages/les-plages-de-chez-nous.html>

## **2/ Rais HAMIDOU**

**POINTE - PESCADE** est devenue Raïs HAMADOU, mais qui était-il ?

**Raïs Hamidou** (vers 1770-1815) est un corsaire d'Alger. Sa biographie est relativement bien connue, car l'archiviste Albert Devoux (voir source) a retrouvé des documents importants, dont un précieux *Registre des prises* ouvert en 1765. La chanson et la légende se sont aussi emparées de ce personnage charismatique.

### **Biographie**

Rais HAMIDOU est originaire de Kabylie, Issers à Boumerdes. Très jeune il se sentit une vocation irrésistible pour la marine. Dès l'âge de dix ans, il abandonna l'état de tailleur que lui faisait apprendre son père Ali, pour s'engager comme mousse.

Son intelligence et surtout sa témérité lui attirèrent très tôt un certain renom. C'est ainsi que le dey Hassan ayant appris l'audace dont il avait fait preuve à Oran, le rappela à Alger pour lui donner le commandement d'un chébec. La perte de ce navire qui se brisa contre un récif alors qu'il était en mouillage à La Calle faillit ruiner, ses projets ambitieux. Mais il sut calmer la colère du dey et bientôt, il disposa d'une frégate construite par l'espagnol Maestro Antonio, charpentier à Alger qui donna une dimension nouvelle à l'activité de Hamidou. Armé de 40 canons, ce navire permit au Raïs la capture en 1802 d'un vaisseau de guerre portugais de 44 canons, faisant 282 prisonniers. Ce succès lui valut la direction de la flottille algérienne.



[Statut de Rais Hamidou]

Exilé par le bey en 1808, il se réfugia à Beyrouth, mais fut rappelé moins de deux ans plus tard pour reprendre la mer. Il sillonna la Méditerranée et l'Océan. Il prit part entre 1809 et 1815 à des attaques contre des navires venant de Tunis, de Grèce, du Portugal, et des États-Unis. Il s'empara au total de quelques 200 voiliers durant sa carrière.

Le 17 juin 1815, alors qu'il écumait la mer à bord d'une frégate de 44 ou 44 canons construite à Alger par un architecte espagnol lui servant de navire-amiral depuis 1802 - il rencontra une puissante escadre américaine qui venait demander raison au dey Omar des insultes faites au pavillon américain. Au début de ce qui sera appelé la bataille du cap Gata, un boulet tua le Raïs Hamidou sur son banc de quart, et sa flottille ne tarda pas à être dispersée, après avoir perdu deux navires. Selon sa volonté, son corps est jeté à la mer.

#### **Le Rais HAMIDOU et son temps**

À l'époque du Rais HAMIDOU, **Alger fait partie de l'Empire ottoman**, dont elle est un **vassal turbulent**. Elle est gouvernée par un dey, terme traditionnellement traduit pas Régent d'Alger. **La ville est un nid de pirates**, ou, si l'on préfère, **de "corsaires"** (terme dérivé de corso ; utilisé ici en un sens très large, différent du sens habituellement utilisé en Europe à cette époque), qui sèment la terreur dans toute la Méditerranée.

**L'esclavage est pleinement assumé**, comme en témoigne cette chanson recueillie par Albert Devoux :

*« HAMIDOU resplendit d'orgueil, son cœur est plein d'allégresse ! Il ramène une frégate portugaise et son triomphe est éclatant ! Les mécréants sont vaincus et asservis. Il se rend au palais du Sultan, traînant après lui les esclaves chrétiens et nègres. »*

#### **Corsaire ou pirate ?**

Les raïs algérois pratiquent ce qu'on appelle le corso, c'est-à-dire **une prédation semi-légalisée** spécifique à la Méditerranée, qui les placent entre les corsaires et les pirates.

L'ouvrage de l'archiviste Albert Devoux sur le raïs HAMIDOU, utilise à la fois les termes **corsaires, pirates ou forbans** (ces deux derniers termes étant ceux qui reviennent le plus souvent sous sa plume) pour les désigner.

On tracera les grandes lignes, puisque Devoulx nous fournit les données pour le faire, du cadre juridique dans lequel (et souvent hors duquel) les **écumeurs algérois agissent à l'époque du registre des prises de 1765**, qu'il a retrouvé et magistralement exploité.

- Tout d'abord, la **réduction en esclavage** des prisonniers **crée un fossé infranchissable** entre le corso des raïs et la course classique des Jean Bart et des Surcouf. De plus :
- Les écumeurs d'Alger **n'ont pas de lettres de marque**, leurs prises sont seulement enregistrées en vue du partage entre le raïs concerné et la Régence. L'autorité politique, au niveau local, a connaissance de l'activité "corsaire", mais la reddition de compte se borne exclusivement à apporter les preuves que le raïs partage le butin avec cette autorité ;
- Il n'existe à Alger **aucun tribunal des prises** ni aucune autorité susceptible d'examiner les prises sans être elle-même partie prenante au partage du butin.
- **Les navires attaqués peuvent être neutres, sujets de l'Empire ottoman** (bateaux grecs ou tunisiens), voire **être musulmans**. D'après le registre des prises, le 12 décembre 1768, HAMIDOU et d'autres capturent un navire grec (la Grèce étant alors partie intégrante de l'Empire Ottoman) ; le 10 octobre 1810, HAMIDOU capture des marchandises tunisiennes (les Tunisiens étant à la fois de coreligionnaires et des compatriotes, vassaux de la Turquie eux-aussi) ; de même le 22 mai 1811

Les cibles sont choisies par les **raïs algérois eux-mêmes**, en fonction de l'occasion et du rapport de forces. La Sublime Porte, dont **Alger est censée être vassale, s'en plaint en permanence**, dans des lettres que Devoulx a retrouvées et cite parfois in-extenso.

**À l'époque de Napoléon, la France est jugée trop forte pour être ciblée par les écumeurs d'Alger**, bien que la Sublime Porte soit particulièrement **irritée par l'expédition d'Égypte** ; Devoulx cite une lettre du 24 février 1801 écrite au nom du souverain turc :

*« Il a appris cependant qu'après avoir **incarcéré le consul français pendant un mois**, vous l'aviez relâché ; et que, lorsque vos corsaires rencontrent des navires français, ils ne les traitent pas comme les traiteraient des navires de la Sublime-Porte. **Vous les épargnez et ils sont à l'abri de vos attaques**. Il y a plus, vous réservez vos sévices et vos agressions pour les sujets de la Sublime-Porte, bien que vous soyez vous-mêmes ses vassaux ! »*

Aux « premiers jours de ramadan de l'année 1230 » (du 7 au 16 août 1815), le souverain turc adresse un « firman » (décret) au Régent d'Alger pour exiger encore une fois que cessent les attaques contre les navires turcs ou amis de la Turquie :

*« Les corsaires de la Régence d'Alger capturent les navires de commerce appartenant soit aux sujets de la Sublime-Porte, soit à des nations qui sont en paix avec elle ; ils réduisent en captivité leurs capitaines et leurs marins et s'emparent de leurs cargaisons. Cependant la Sublime-Porte est responsable de ces navires ; ils sont munis de sauf-conduits et elle est en paix avec eux. »*

- **Les guerres dans le cadre desquelles les écumeurs algérois sont supposés agir peuvent se situer à plusieurs niveaux** : étatique (guerres déclarées par la Sublime Porte) ; infra-étatique (guerre entre vassaux, ici contre ce qui deviendra la Tunisie) ; supra-étatique (**la "guerre sainte", le jihad**) ; sachant que, dans le cadre du jihad, il n'existe pas d'autorité musulmane centralisée qui pourrait refuser efficacement de la déclarer : les "autorités" pouvant la déclarer sont nombreuses et le "corsaire" en trouvera toujours une qui voudra bien le faire, à supposer qu'il se soucie de déclaration de guerre formelle. La notion de **"guerre sainte"** se confond donc ici avec la notion de **"guerre permanente"**.

Ce n'est donc pas la guerre qui vient provisoirement interrompre la paix, c'est le contraire. Le critère consistant à agir dans le cadre d'une guerre est entendu de façon si large qu'il a cessé d'être un critère, puisqu'il est supposé rempli en permanence.

L'exemple, détaillé par Devoulx, de la guerre avec la jeune Amérique, est particulièrement illustratif.

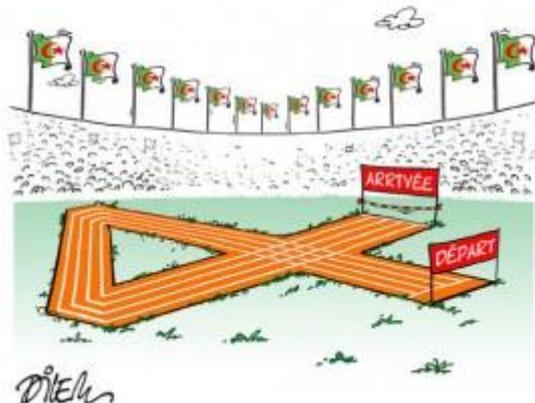
Lorsque les premiers navires arborant la bannière étoilée furent vus des raïs algérois, il n'y avait pas le moindre litige, et même, ces couleurs leur étaient totalement inconnues ; mais, justement pour cette raison, ces navires furent présumés non-musulmans et donc de bonne prise. Les algérois prirent donc l'habitude d'attaquer les navires américains. Un "traité" de paix, comme celui signé par les États-Unis en 1795, consistait à suspendre les risques d'attaque en payant un tribut. Ce n'est donc pas ici une guerre préexistante (sauf à faire appel à la notion de la "guerre sainte permanente") qui déclenche les attaques de "corsaires" ; les premiers actes de guerre sont les attaques "corsaires" ; il n'y a pas de but de guerre autre que le butin, surtout pas avec les jeunes États-Unis

que les "corsaires" ne sauraient sans doute pas situer sur la carte ; il n'y a pas d'autre objet au "traité de paix" que de prévoir un butin sans combat.

Dès qu'ils se sentirent plus forts, les États-Unis dénoncèrent le traité de 1795 ; une expédition américaine contre Alger fut lancée en 1815 (c'est elle qui coûta la vie au raïs HAMIDOU).

### 3/ **Présidentielle algérienne : les généraux rentrent dans le rang**

#### LA COURSE À LA PRÉSIDENTIELLE



[L'Académie militaire interarmes de Cherchell, en présence de Gaïd Salah (à dr.). © Bensalem.B/Andia.fr]

Remaniée en profondeur, la vieille garde de l'armée algérienne a été **peu à peu écartée du jeu politique**. Et si, pour le choix du futur président, les généraux n'avaient plus leur mot à dire ?

C'était en octobre 2003. Dans un pamphlet d'une rare violence, Khaled Nezzar, l'ancien ministre de la Défense, expliquait comment l'armée avait choisi de faire élire Abdelaziz Bouteflika en avril 1999 : **"Parce qu'il était le moins mauvais des candidats."** Dix ans plus tard, aucun haut gradé n'oserait s'exprimer ainsi. Non par manque de courage, mais parce que l'âge d'or des généraux semble révolu. De là à supputer que l'armée n'aura pas son mot à dire...

Au cours des trois mandats de Bouteflika (1999, 2004, 2009), premier président civil depuis la destitution d'Ahmed Ben Bella, en juin 1965, la composition des centres de décision a largement évolué et l'institution militaire a connu de profondes mutations.

Propulsé par les généraux au palais d'El-Mouradia, **Bouteflika, qui refusait d'être un "trois quarts de président"**, a su écarter ses adversaires dans l'armée et promouvoir des fidèles - souvent issus de sa région, l'Ouest - afin de renforcer ses pouvoirs et de devenir un "hyper-président".

Toufik pèse-t-il sur la désignation du successeur de Bouteflika ?...

Cliquez sur ce lien pour lire la suite : <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2767p022.xml5/gaid-salah-drs-toufik-presidentielle-algerie-2014-armee-algerienne-presidentielle-algerienne-les-generaux-rentrent-dans-le-rang.html>

### 4/ **Le député d'Alger : Henri FIORI** (Groupe Républicain Socialiste)

Né le 20 février 1881 à ALGER et décédé le 14 janvier 1963 à PARIS, il a été député d'Alger de 1919 à 1928 et de 1932 à 1942.

#### Biographie succincte

Natif d'Algérie, issu d'une famille d'origine italienne, Henri Fiori fit carrière dans l'administration des douanes comme préposé, avant de se consacrer au journalisme en devenant rédacteur aux Nouvelles, quotidien du soir algérois. Il fit **glorieusement la guerre de 1914-1918** comme officier : blessé (il fut trépané), il obtint la Croix de guerre avec palmes et **fut fait chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille.**

De tels états de service constituaient une recommandation suffisante auprès des électeurs algérois pour qu'il se présentât à la députation lors des élections générales des 16 et 30 novembre 1919. Candidat unique des combattants et des démobilisés, il est élu. En 1924, sa réélection eut lieu aussi au scrutin de ballottage ; le 11 mai, en effet, premier de la liste d'union des républicains de gauche, il était élu au second tour, le 25 mai, avec son colistier, André Mallarmé, en totalisant personnellement 23.247 voix sur 41.585 votants. En 1928, comme à beaucoup de parlementaires ayant appartenu à la Chambre cartelliste de 1924, le rétablissement du scrutin uninominal lui fut contraire.

Ayant choisi la **première circonscription d'Alger**, il y fut distancé par **Raymond Laquière** le 29 avril, qui a été élu. Par contre, il retrouva son siège quatre ans plus tard, lors des élections des 1er et 8 mai 1932, mais au scrutin de ballottage seulement ; au premier tour, il comptait 11.417 bulletins sur son nom contre 12.936 à Raymond Laquière, et triomphait au second tour.

Il était réélu en 1936 puis candidat des anciens combattants et défenseur des besoins propres de l'Algérie, il se fit élire sur des programmes de tendance nettement socialiste ; il siégea à la Chambre dans les rangs du groupe républicain socialiste et du groupe U.S.R.



Au cours des deux premiers mandats qu'il exerça, il déposa plusieurs propositions de résolution ou de loi, marquées par les préoccupations de l'après-guerre, de même qu'à la tribune il s'intéressa spécialement à des problèmes découlant des événements de la Grande guerre ou concernant plus particulièrement l'Afrique du Nord.

Au cours de la dernière législature de la 3<sup>ème</sup> République, son activité se borna à proposer des textes ou à des interventions à la tribune au sujet de questions intéressant **son Algérie natale**. En 1938, il marqua son opposition au vote sans débat de la proposition de résolution relative à l'application de la **semaine de 40 heures**.

**Le 10 juillet 1940, lors du Congrès de Vichy, Henri Fiori vota les pleins pouvoirs demandés par le maréchal Pétain.**

Par la suite Henri Fiori **manifeste son opposition au gouvernement de Vichy** et entre en contact avec la **Résistance à laquelle il apporte son concours.**

Après la Libération, **le jury d'honneur le relève de l'inéligibilité** qui le frappait en raison de son vote du 10 juillet 1940, favorable au projet de révision constitutionnelle.

Cependant l'ancien député d'Alger ne reprend pas d'activité politique. Il se retire momentanément dans la Sarthe avant de se fixer à Paris.

#### **5/ Migration clandestine : 45 000 personnes ont risqué leur vie en Méditerranée en 2013**

Selon un **bilan publié hier par l'Organisation internationale des migrations (OIM)**, plus de 45 000 migrants ont risqué leur vie en Méditerranée pour rejoindre les rives italiennes et maltaises.

Précisant qu'environ 42 900 clandestins sont arrivés en Italie (5400 femmes et 8300 mineurs, dont 5200 étaient non accompagnés) et 2800 à Malte, un porte-parole de l'OIM a indiqué que « **ce nombre est le plus élevé depuis 2008, si l'on exclut l'année 2011, celle de la crise libyenne** ». La plupart des migrants (14 700) sont arrivés à Lampedusa et le long de la côte près de Syracuse (14 300). Selon les médias, la plupart des migrants venaient de Syrie, d'Erythrée et de Somalie.

**NDLR** : *Et en France ?.....*

## **6/ Le tribunal administratif de Pau rejette le recours de pieds-noirs contre l'État**

<http://www.sudouest.fr/2014/01/28/le-tribunal-administratif-de-pau-rejette-le-recours-de-pieds-noirs-contre-l-etat-1443996-4344.php>

**Cinquante-deux ans après avoir fui l'Algérie en guerre, un couple de septuagénaires Palois attaquait l'État pour le crime contre l'humanité de "transfert forcé de population". Il demandait près de 9 millions d'euros en réparation de ses préjudices**

Le **tribunal administratif de Pau a rejeté**, ce mardi matin, le recours d'un couple de pieds-noirs palois contre l'État. Cinquante-deux ans après avoir fui l'Algérie en guerre, ces septuagénaires attaquaient la France pour le crime contre l'humanité de **"transfert forcé de population"**, demandant près de 9 millions d'euros en réparation de ses préjudices.

Le tribunal administratif a donc suivi l'avis du rapporteur public. Lors de l'audience du 15 janvier, ce dernier avait notamment estimé que la juridiction était incompétente pour "juger un accord international, comme sont considérés les accords d'Evian", ou pour statuer sur "la complaisance de l'État français envers une politique de **purification ethnique du FLN**, la **mission C ayant eu une mission de police judiciaire pour combattre l'OAS**". "

Des arguments loin de convaincre Me Jacques Bernadet, l'avocat des septuagénaires, qui ne compte pas en rester là. **"Nous allons saisir l'Onu**, mais également la cour administrative d'appel de Bordeaux ainsi que le procureur général de cour d'appel de Paris auprès de qui j'ai déposé récemment un recours contre le classement d'une plainte visant des **membres historiques du FLN** mais également des **responsables politiques français**", **indique le conseil**.

## **7/ EVITONS la Rivalité des mémoires** (Auteur Malik BEZOUH – source Mme B LEONELLI)

« Ce qui me préoccupe aujourd'hui, c'est l'état calamiteux de l'intégration. Je suis persuadé qu'une rupture existe : Chaque jour que Dieu fait, je vois, avec tristesse, **cette fracture s'élargir. Une fracture ethnico-religieuse**. Une partie de la gauche en est responsable. En dénonçant sans relâche une **France raciste et xénophobe**, elle a scindé la branche sur lequel était assis un pan entier de la nation française, en l'abandonnant à ses préjugés anti-français.

Un nombre **incalculable de jeunes (comme moi) se sont ainsi construits avec l'idée sans cesse martelée que ce pays n'est pas accueillant, qu'il a massacré nos anciens, mis en esclavage colonial l'Afrique du Nord**. On oublie de dire, au passage, **que les Arabes firent de grands esclavagistes, que les Maghrébins barbaresques ont jeté dans les fers des centaines de milliers d'Européens ; A-t-on oublié Saint Vincent de Paul ?**

J'avoue aussi être inquiet de l'anticléricalisme qui règne en France. On ne le remarque plus, cela semble faire partie du décor. Dans les sketches des comiques, à la télévision, aux informations, il y a une véritable haine de l'Eglise. Pourquoi ? Depuis quelques années, je m'intéresse à l'Histoire de France et j'avoue avoir été très frappé, et même choqué, quand j'ai appris ce qui s'était passé lors de la Révolution. La Terreur, les guerres de Vendée et ses abominations : Je n'en avais jamais entendu parler. Cela a laissé des traces, encore aujourd'hui. Le sentiment anticatholique perdure dans l'opinion.

Je suis admiratif **de l'attitude des catholiques**, moi qui **suis musulman**. Ils sont **méprisés, insultés**, et ils restent **dignes**. Il est très difficile pour eux de réagir, car s'ils le font ils sont **immédiatement taxés d'intégristes ou de « fachos »** ! On se permet avec eux **ce qu'on n'oserait jamais faire avec des musulmans ou des juifs**. Que peut-on faire ? Très modestement, avec mon association « Mémoire et renaissance », je rencontre beaucoup de personnes, notamment des musulmans, à qui je rappelle – ou plutôt j'apprends – ces éléments de l'Histoire de France dont je vous parlais à l'instant. Quand ils me parlent d'islamophobie, je leur parle de des souffrances des catholiques, celles de l'Histoire et celles d'aujourd'hui. Je voudrais qu'ils appréhendent mieux la complexité française – au lieu de s'enfermer dans une posture victimaire – et donc qu'ils comprennent mieux la France.

Aux catholiques, je dis : Vous n'êtes pas seuls. Je leur parle de Bossuet, qu'ils ne connaissent pas, ou mal, et qui est si cher à mon cœur. A tous je dis qu'il faut éviter la rivalité des mémoires, chaque communauté ne plaidant que pour sa propre mémoire à elle ! **Il faut nous unir autour de la France.**

[Extrait de Famille Chrétienne n°1879 du 18 au 24 janvier 2014]

## **EPILOGUE LA POINTE PESCADE devenue Raïs HAMIDOU**

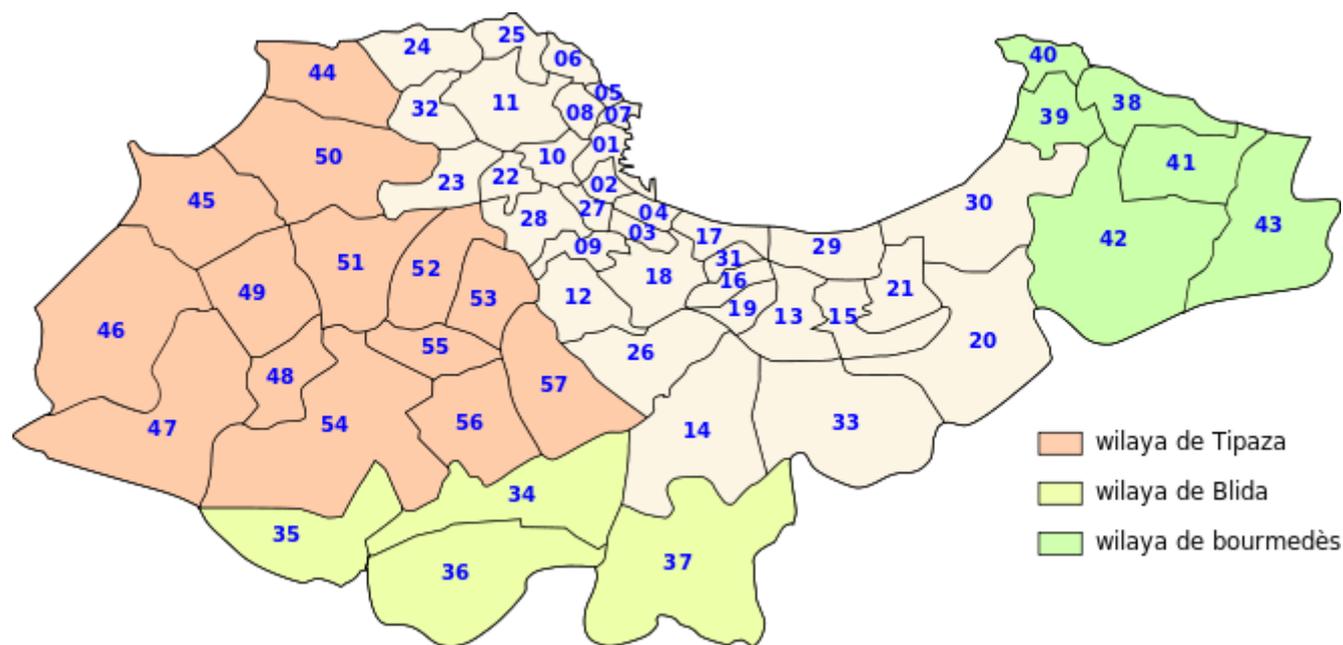
2008 = 28 451 habitants

### **ZERHOUNI, le chercheur que le monde s'arrache**

"J'ai grandi au bord de la mer, à la pointe Pescade d'Alger, où se baignait Albert Camus." Depuis, quel chemin ! Elias Zerhouni, bientôt 62 ans, est le patron "monde" de la recherche de Sanofi, champion tricolore de l'industrie pharmaceutique. Il a effectué toute sa carrière aux Etats-Unis, où le président Bush l'a même bombardé à la tête du NIH (National Institutes of Health), prestigieuse machine publique de recherche médicale. Quel autre pays offrirait autant d'opportunités à un immigré ? "Il n'y en a pas, dit Zerhouni. En France, en Allemagne ou ailleurs, je n'aurais pas pu faire un parcours pareil. **Même quand j'ai voulu rentrer en Algérie, en 1984, j'ai senti que je n'étais pas le bienvenu.**"....

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : [http://www.lepoint.fr/economie/zerhouni-le-chercheur-que-le-monde-s-arrache-04-04-2013-1690038\\_28.php](http://www.lepoint.fr/economie/zerhouni-le-chercheur-que-le-monde-s-arrache-04-04-2013-1690038_28.php)

### **Organisation territoriale du grand ALGER**



**Communes du Gouvernorat du Grand-Alger (1997) :** 01. Alger-Centre • 02. Sidi M'Hamed • 03. El Madania • 04. Hamma - Annasser • 05. Bab El Oued • 06. Bologhine Ibn Ziri • 07. Casbah • 08. Oued Koriche • 09. Bir Mourad Raïs • 10. El Biar • 11. Bouzareah • 12. Birkhadem • 13. El Harrach • 14. Baraki • 15. Oued Smar • 16. Bourouba • 17. Hussein Dey • 18. Kouba • 19. Bachdjerrah • 20. Dar El Beïda • 21. Bab Ezzouar • 22. Ben Aknoun • 23. Dely Ibrahim • 24. El Hammamet • 25. Raïs Hamidou • 26. Djasr Kasentina • 27. El Mouradia • 28. Hydra • 29. Mohammadia • 30. Bordj El Kiffan • 31. El Magharia • 32. Beni Messous • 33. Les Eucalyptus • 34. Birtouta • 35. Tessala El Merdja • 36. Ouled Chebel • 37. Sidi Moussa • 38. Aïn Taya • 39. Bordj El Bahri • 40. El Marsa • 41. H'Raoua • 42. Rouïba • 43. Reghaïa • 44. Aïn Benian • 45. Staoueli • 46. Zeralda • 47. Mahelma • 48. Rahmania • 49. Souidania • 50. Cheraga • 51. Ouled Fayet • 52. El Achour • 53. Draria • 54. Douera • 55. Baba Hassen • 56. Khraïcia • 57. Saoula.

**BONNE JOURNEE A TOUS : *Jean-Claude Rosso***

